

**CONSEIL REGIONAL
OCCITANIE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
TARN ET GARONNE**

PROTOCOLE 2018-01

**SUIVANT LA CONVENTION DE GESTION
DE LA CITE SCOLAIRE FRANCOIS MITTERRAND A MOISSAC
EN DATE DU 8 AOUT 2014**

Cité scolaire François Mitterrand - MOISSAC

Extension-restructuration du service de restauration

VU le règlement financier de la Région Occitanie,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie en date du

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn et Garonne en date du

VU la Convention du 8 Août 2014 relative à la cité scolaire François Mitterrand à Moissac

ENTRE

La Région Occitanie, représentée par la Présidente du Conseil Régional, Madame Carole DELGA,

Le Département du Tarn et Garonne, représenté par son Président, Monsieur Christian ASTRUC,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'opération d'extension-restructuration du service de restauration de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac ainsi que la participation financière du Conseil Départemental du Tarn et Garonne sont adoptés conformément à l'annexe jointe au présent Protocole.

ARTICLE 2:

Le Conseil Régional Occitanie, en sa qualité de gestionnaire, assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux visés à l'article 1 ; à ce titre, il prendra en charge la préparation et la réalisation des travaux.

ARTICLE 3:

Le coût de l'opération d'extension-restructuration du service de restauration de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac s'élève à 1 766 666 € HT.

Le Conseil Départemental du Tarn et Garonne participera financièrement à l'opération pour un montant total de 731 000 € HT (soit 41,38% du montant HT opération calculé au prorata des élèves), conformément au tableau joint en annexe.

ARTICLE 4:

Le versement de la participation du Conseil Départemental du Tarn et Garonne sera effectué ainsi :

-un 1er acompte d'un montant de 200 000 € en 2018 sur présentation d'un titre de recette à la signature du présent Protocole.

-un deuxième acompte d'un montant de 200 000 € en 2019 sur présentation d'un titre de recette à l'anniversaire de la signature du présent Protocole.

-un troisième acompte d'un montant de 200 000 € en 2020 sur présentation d'un titre de recette à l'anniversaire de la signature du présent Protocole.

-le solde d'un montant de 131 000 € sur présentation des pièces suivantes :

-Copie du présent Protocole

-Etat arrêtant les dépenses réalisées et attestées par la Région ou par son mandataire, accompagné des procès-verbaux de réception des travaux

ARTICLE 5:

Toute modification au présent Protocole fera l'objet d'un accord entre les deux parties dans le cadre d'un avenant modificatif.

Fait à Toulouse, le 23 AVR. 2018

Fait à Moissac, le

La Présidente du Conseil Régional

OCCITANIE



Carole DELGA

**Le Président du Conseil
Départemental
du Tarn et Garonne**

Christian ASTRUC

CITE SCOLAIRE - FRANCOIS MITTERRAND - MOISSAC

Opération	Montant prévisionnel HT des travaux	Côût opération TTC prévisionnel	Côût opération HT prévisionnel	Taux de financement REGION *	Montant REGION HT	Taux de financement CD82 *	Montant participation CD82
Restructuration-extension du service de restauration	1 353 429,00 €	2 120 000,00 €	1 766 666,67 €	58,62%	1 035 620,00 €	41,38%	731 046,67 €
					1 035 620,00 €		Arrondi 731 000 €

* Calculé sur la base du prorata des prévisions d'effectifs élèves Rentrée scolaire 2018 (Programme)

	Nbre	Taux
effectif total	1213	100
collégiens	502	41,38
lycéens	711	58,62

Envoyé en préfecture le 16/07/2018

Reçu en préfecture le 16/07/2018

Affiché le **20 JUL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_11-DE